

**Numéro de dossier :** 1225378001

**Unité administrative responsable**

Arrondissement Mercier – Hochelaga–Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet**

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec. / Demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises.



Visuel.pdf



2021-12-17\_Avis\_CJV.pdf



Annexe\_Suivi CJV.pdf



2022-01-18\_CCU extrait PV.pdf



Grille d'analyse Montréal 2030.pdf



Cadastre\_1225378001.pdf

**Responsable du dossier**

François MIHOS  
conseiller(-ere) en aménagement  
Tél. : 514-872-7581

**Numéro de dossier :**1225378001